

ASA BEAUVALLON BARTOLE
REUNION DU CONSEIL DES SYNDICS
DU 18 DECEMBRE 2024 16 H 30

Etaient présents dans les Bureaux de l'Administrateur

Pour le Conseil des Syndics

MM ANDREY et GALLANT

M GALLANT possédant les pouvoirs de Mme NEVEUX et M WALON.

Pour l'administrateur.

Melle AUGIER et M DI LUCA

Ont participé par visioconférence

MM BERNARD et GABRIEL

Au cours de cette réunion les points suivants ont été abordés

1 – VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2025.

Melle AUGIER détaille les projets adressés à l'ensemble des membres du Conseil.

Elle rappelle que les charges réelles de l'exercice 2024 se sont élevées à 205.254.15 euros résultant en un excédent un montant de 129.745.85 euros qui sera porté dans les réserves de l'ASA.

Compte tenu des appels de cotisations déjà appelés pour les routes et les réserves cumulées le compte bancaire de l'ASA s'élève à 2.212.352.00 euros.

Après débat, les décisions suivantes sont prises.

a) Budget de fonctionnement.

Les membres du Conseil des syndic réunis le 18 Décembre 2024 approuvent à l'unanimité le budget primitif de fonctionnement à hauteur de 335.000 euros.

Ce dernier sera appelé de la façon suivante :

Prime fixe au lot 350 euros

Le reste appelé suivant les mètres carrés de chaque lot 0.24 euros le m².

a) Budget d'investissement.

Avant de voter le budget les membres du Conseil des syndic commentent le résultat de l'appel d'offres reçu de Mme JOLLY concernant les travaux d'aménagement de l'allée des palmiers.

Les devis des Société SAB SERVICES (106.253.10 euros TTC) et BIANCO (5523.73 euros TTC) sont votés, ces travaux seront suivis par Mme JOLLY suivant sa proposition de 8% HT du montant des travaux.



La décision suivante est ensuite prise

Les membres du Conseil des syndic réunis le 18 décembre 2024 approuvent à l'unanimité le budget primitif d'investissement à hauteur de 1.300.000 euros.

1.000.000 seront appelés et 300.000 pris sur la réserve.

Les 1.000.000 euros seront appelés de la façon suivante :

Prime fixe au lot 350 euros

Le reste appelé suivant les mètres carrés de chaque lot soit 0.964 le m².

2 – POINTS DIVERS

• Travaux routes.

M BUCHHOLZ propose de tenir les réunions de chantier tous les vendredis à 14 h15 la première étant fixée au 10 Janvier 2025.

Accord du Conseil.

Avant les travaux il est nécessaire de faire effectuer un relevé de présence d'amiante.

M DI LUCA a obtenu un devis de la Société AC2I d'un montant de 7560.00 euros TTC

Accord du Conseil.

• Entretien du Domaine.

La proposition de M CLAUSTRE pour 72600 euros HT sans les fournitures est acceptée.

Les devis COURROY pour le traitement et la taille des palmiers d'un montant cumulé de 14.203.08 euros TTC sont acceptés.

• Procédure contre l'ancien Domaine de Beauvallon.

Après 10 années de procédure le Tribunal Judiciaire de Draguignan a rendu son Jugement assorti de l'exécution provisoire.

L'ASA a été condamnée uniquement à un quart des dépens.

Et également à attester auprès des demandeurs d'un contrat d'entretien effectif et régulier du ruisseau de Bartole.

Ce document est en cours de rédaction.

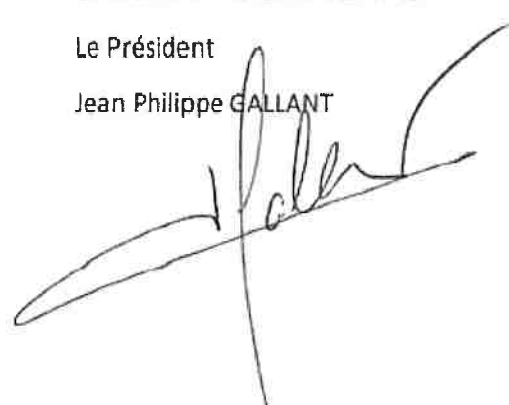
• Prochaine réunion du Conseil

Elle est fixée au Mercredi 8 Janvier 2025 à 9 h 30 en présentiel dans les bureaux de l'administrateur et en visioconférence.

La séance a été levée à 17 h 45.

Le Président

Jean Philippe GALLANT



l'administrateur.

Stéphane DI LUCA

